



**Fiche de données de sécurité**  
**Selon le règlement (CE)**  
**No. 2020/878**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	V175	<b>Date de Révision:</b>	08/05/2024
	<b>Nom du produit:</b>	CARBOCRYLIC 3333 PMP	<b>Date de remplacement :</b>	01/02/2024
			<b>Numéro de version :</b>	3
	<b>UFI Code:</b>	U4Y3-30CD-600Q-E4WY		
	<b>Contenir la nanoforme:</b>	Non		
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Peinture industrielle monocomposant - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés. Peinture à base d'eau.		
	<b>Produit à mélanger avec:</b>	non applicable		
	<b>Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:</b>	non applicable		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Société / Entreprise:</b>	Carboline Norge AS Postboks 593 3412 Lierstranda Norway		
		Informations Réglementaire / Techniques +47 32 85 73 00 +47 32 85 74 00		
	<b>Fiche technique produite par:</b>	Tarka, Malgorzata - hms@carboline.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC +1 703 5273887 (Appels hors des Etats Unis d'Amérique) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

EU Other

EUH211

ADD-09

Sur la base des informations actuellement disponibles , le produit ne répond pas aux critères de classification conformément au CLP.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Symbole(s) du produit

Aucun

### Mention d'avertissement

Attention

### Produits chimiques nommés sur l'étiquette

Aucun

### Mentions de danger

EU Other

EUH211

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### PHRASES DE PRÉCAUTION

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

## 2.3 Autres dangers

Aucune information

### Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

### Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

##### Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>EINECS No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u> <u>Numéro d'index</u>	%	<u>Classifications</u>	SCL Value	ATE Value	M-Factor
hydroxyde d'aluminium 244-492-7  21645-51-2  01-2119529246-39  -	2.5 - <10		SCL:	-	
dioxyde de titane 236-675-5  13463-67-7  01-2119489379-17  -	2.5 - <10		SCL:	-	
			ATE:	-	
			M-Factor: (acute)		
			M-Factor: (chronic)		

**Remarques:** CAS No 13463-67-7: Note 10

#### Informations Complémentaires:

Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Notes générales:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

**En cas de contact avec la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**En cas d'ingestion:** Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud.

#### **Autoprotection du secouriste :**

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut être nocif par inhalation (après une exposition souvent répétée).

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Brouillard d'eau

**Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **6.1.1 Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

##### **6.1.2 Pour les secouristes**

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Veillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8, 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.  
**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Protéger du gel. Stocker uniquement en position verticale.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2				
dioxyde de titane	13463-67-7				10

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	
dioxyde de titane	13463-67-7	

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

**Nom Chimique:**

dioxyde de titane

**EC Non:**

236-675-5

**No.-CAS:**

13463-67-7

**DNELS - dérivé aucun niveau d'effet**

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale								
	Non requis						10 mg/m <sup>3</sup>	700 mg/kg/ bw/ day
Inhalation			10 mg/m <sup>3</sup>					
Dermique								

**PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet**

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

**8.2 Contrôles de l'exposition****Protection personnelle**

**Protection respiratoire:** Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Filtre combiné: A2-P2.

**Protection des yeux:** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

**Protection des mains:** Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Utiliser des gants de protection contre les agents chimiques (EN 374): Gants en neoprene, caoutchouc nitrile, butyl-caoutchouc. épaisseur  $\geq 0,5$  mm; temps de rupture  $\geq 480$  min.

**Protection du corps:** Aucune information

**Autres équipements de protection:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Div. Couleurs
<b>Etat Physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Weak
<b>Seuil d'odeur</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	Non mesuré
<b>Point de fusion / point de congélation (°C)</b>	Non mesuré

<b>Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)</b>	Not determined
<b>Point éclair, (°C)</b>	Non determine
<b>Taux d'évaporation</b>	Non mesuré
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non determine
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	Not determined
<b>Pression de vapeur</b>	Non mesuré
<b>Densité de vapeur relative</b>	Non mesuré
<b>Densité et/ou densité relative</b>	1.08 - 1.12
<b>Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau</b>	Non mesuré
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	Non determine
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non determine
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Non determine
<b>Viscosité cinématique</b>	1500 - 2500 cPs
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable aux liquides

## 9.2 Autres informationsFR

Contenu COV g/l: 0

Des grammes de COV par litre de produit de revêtement tels que appliqués par ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.

Densité (g/cm<sup>3</sup>) 1.10

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë:</b>	
<b>LD50 oral:</b>	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
<b>Inhalation LC50:</b>	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
<b>Derme LD50:</b>	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
<b>Irritation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Corrosivité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Sensibilisation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité à doses répétées:</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagénicité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition unique:</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT-exposition répétée:</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger d'aspiration:</b>	Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gas LC50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
21645-51-2	hydroxyde d'aluminium	>2000 mg/Kg (LD50, rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information	Aucune information	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)

## Informations

### Complémentaires:

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut être nocif par ingestion. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Toute exposition aux brumes ou pulvérisations peut provoquer une irritation.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

12.2 **Persistance et dégradabilité:** Aucune information

12.3 **Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information

12.4 **Mobilité dans le sol:** Aucune information

12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 **Autres effets néfastes:** Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
13463-67-7	dioxyde de titane	>100 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna OECD202)	16 mg/l (EC50, 72h, Pseudokirchnerella subcapitata)	>100 mg/l (EC50, 96h, Oncorhynchus Mykiss OECD203)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 **Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux, tel que défini par la directive européenne 2008/98/CE. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur.

**Code européen des déchets:** 08 01 20  
15 01 04

**Code des déchets d'emballage:**

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Not regulated	Not regulated	Not regulated	Not regulated
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable
14.4 Groupe d'emballage	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Not applicable	Not applicable	Not applicable	Not applicable

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
EmS-No.: Aucune information
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Aucune information

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires****15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:****REGLEMENTS NATIONAUX:**

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Danish MAL Code - Mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement du produit suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits Norvège:	Non disponible
Classe WGK:	Aucune information

<b>Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):</b>	non applicable
<b>Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:</b>	non applicable
<b>Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:</b>	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
<b>Tableaux des maladies professionnelle concernés:</b>	Aucune information

#### Annexe XIV - Annexe XIV, Règlement (CE) 1907/2006 - Liste d'autorisation:

No.-CAS      Nom selon EEC

non applicable

#### SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

No.-CAS      Nom selon EEC

non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Raisons de révision

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

#### Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
- Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
- Règlement (CE) 1272/2008 avec modifications ultérieures
- Règlement (CE) 1907/2006 avec modifications ultérieures
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets"
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification déclarée à la sec. 2.2 est basé sur les méthodes de calcul énoncées à l'annexe I et à l'annexe II du règlement CLP. 1272/2008 sur la composition de la formule.

#### Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques  
GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)  
LTEL Limite d'Exposition à long terme  
STEL Limite d'Exposition à court terme  
OEL Limite d'exposition professionnelle  
ppm Parties par million  
mg/m3 Milligrammes par mètre cube  
TLV Valeur limite d'exposition  
ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
OSHA Occupational Safety & Health Administration  
PEL Limites d'exposition admissibles  
VOC Composés organiques volatils  
g/l Grammes par litre  
mg/kg milligrammes par kilogramme  
N/A Non applicable  
LD50 Dose létale pour 50%  
LC50 Concentration létale pour 50%  
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%  
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%  
PBT Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques  
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables  
EEC Communauté Economique Européenne  
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer  
UN Nations Unies  
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien  
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978  
IBC Grand Reservoir Vrac  
RTI Irritation des voies respiratoires  
NE Effets narcotiques  
IMO Organisation maritime internationale  
Note P: La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.  
Note 10: La classification comme cancérogène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique  $\leq 10 \mu\text{m}$ .

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.